

## La situation juridique des personnes étrangères

*La session "la situation juridique des personnes étrangères" est un grand classique des formations du Gisti. Proposée depuis 1995, elle a évolué au fil des nombreuses réformes qui ont complexifié les possibilités d'accès et de droit au séjour. Elle répond donc aux difficultés que posent les textes et leur application dans les domaines de l'entrée du séjour, de l'asile ou de l'éloignement. Elle donne une vision globale des repères et des outils pratiques. Deux demi-journées sont entièrement consacrées à l'application des connaissances au moyen de cas pratiques.*

*Il est suggéré aux personnes qui souhaitent se former de commencer par cette session avant d'effectuer celles plus courtes de deux jours qui traitent de sujets spécifiques en profondeur : protection sociale, droit d'asile, le travail salarié des personnes étrangères... Ne pouvant traiter tout le droit des étrangers, certains choix ont du être faits, la problématique des mineures et mineurs isolés étrangers ou de la nationalité sont abordées dans des sessions spécifiques.*

**Durée :** 35.00 heures (5.00 jours)

### Profils des stagiaires

- Professionnel·les du travail social (assistantes et assistants sociaux, conseillères et conseillers en économie sociale et familiale, éducatrices et éducateurs spécialisés, ...)
- Juristes et avocat·es
- Bénévoles et militant·es au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

### Prérequis

- Avoir une pratique concrète d'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches administratives et juridiques
- Et/ou Disposer d'une formation juridique

**Type de formation :** Formation présentielle

### Accessibilité de la formation

> Les inscriptions sont possibles jusqu'à un mois avant le début de la formation.

> Nos locaux sont adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, prenez contact avec Marie (formation AROBASE gisti.org ou 09 72 39 59 28), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.

> Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

### Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de:

- Mobiliser les différentes sources juridiques du droit des étrangers
- Analyser la situation juridique d'une personne et identifier ses droits
- Orienter une personne en fonction de sa situation vers les administrations et juridictions
- Appréhender l'articulation entre "droit au séjour" et "droits sociaux"
- Accompagner une personne dans ses démarches de regroupement familial
- Accompagner une personne en séjour irrégulier

### Organisation de la formation

#### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire : juristes, travailleuses ou travailleurs sociaux, avocat·es expérimenté·es en droit des étrangers et droit d'asile. Chacun·e intervient sur la thématique dont il ou elle est expert·e et s'attache à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit des étrangers et de ses évolutions juridiques.

**Moyens pédagogiques et techniques**

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation sont également fournies.

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

**Contenu de la formation**

- Jour 1 Matin : Introduction : Les sources du droit des étrangers
  - Le droit interne
  - Les conventions internationales
  - Le droit de l'Union Européenne
- Jour 1 Après-midi : Les titres de séjour et l'accès en préfecture
  - Les titres de séjour
  - La demande en préfecture et les démarches afférentes
  - Le contrat d'intégration républicaine
  - Focus sur la carte de séjour pluri-annuelle
  - Focus sur la carte de résident
- Jour 2 Matin : Les principaux motifs du droit au séjour
  - Les cas de droit au séjour de plein droit
  - Évaluation globale de la situation d'une personne étrangère
- Jour 2 Après-midi : Le travail
  - L'accès au marché de l'emploi
  - L'autorisation de travail salarié
  - Le passage à la carte pluri-annuelle
  - L'admission exceptionnelle : l'accès au séjour sur la base du travail des personnes sans papier
- Jour 3 Matin : Mises en situation
  - Cas pratiques
  - Quiz

- Étude documentaire
  
- Jour 3 Après-midi : L'accompagnement social des personnes étrangères
  
- Jour 4 Matin : Introduction au droit d'asile
  - Les démarches de demande d'asile en France
  - L'État membre de l'Union Européenne responsable de la demande d'asile : les principaux éléments du règlement Dublin III
  - La demande de protection internationale
  
- Jour 4 Après-midi : Le regroupement familial
  - Champ d'application
  - Les conditions
  - Obstacles et contentieux
  
- Jour 5 Matin : Le refus du séjour : les mesures d'éloignement et leurs recours
  - Les différentes mesures d'éloignement
  - Les catégories protégées contre les mesures d'éloignement
  - Les voies et délais de recours contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF)
  - Les contentieux de la rétention
  
- Jour 5 Après-midi : Mises en situation
  - Cas pratiques complexes

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant·es.

Date de la dernière mise à jour du document : 6/10/2021